Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251203-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-03
Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2026

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251203-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-03

Finances

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rédacteur : Arnaud Sanjosé
Rapporteur : Maxime Herlédan

Afin de permettre le bon fonctionnement des services jusqu'au vote du budget primitif 2026, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 (hors autorisations de programmes) conformément au tableau ci-après.

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

imputation (chapitre - opération - article)	*Vote du budget 2025 + DM au 24 11 2025*	*Autorisation spéciale 25 %*	*Autorisation speciale retenue*	*Projets 2026*
20 - immobilisations Incorporelles (sauf 204)	**126 427,00 €**	**31 606,75 €**	**27 456,00 €**	
2031 - frais d'études	105 827,00 €	26 456,75 €	26 456,00 €	crann - mairie
2051 - Concessions et droits similaires	20 600,00 €	5 150,00 €	1 000,00 €	logiciels
204 - Subventions d'équipements versées	**157 123,00 €**	**39 280,75 €**	**39 280,00 €**	
20421 - Privé : bien mobilier, matériel	7 500,00 €	1 875,00 €	1 875,00 €	Prime vélo et biodiversité
20422 - Privé : Bâtiments, installations	109 000,00 €	27 250,00 €	27 250,00 €	subvention En jeux d'enfance + embelissement
2046 - Attributions compensation	40 623,00 €	10 155,75 €	10 155,00 €	AC Métropole

16 52

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251203-DE

imputation (chapitre - opération - article)	Vote du budget 2025 + DM au 24 11 2025	Autorisation spéciale 25 %	Autorisation speciale retenue	Projets 2026
21 - immobilisations corporelles :	1 869 793,82 €	467 448,46 €	444 915,00 €	
2111 - Terrains nus	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	foncier
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15 988,75 €	3 997,19 €	3 997,00 €	Plantations
2128 - Autres agencements et aménagements	17 000,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	divers matériels services communaux
21312 - Bâtiments scolaires	83 393,19 €	20 848,30 €	20 848,00 €	GER ecole I. Autissier
21316 - Equipements cimetières	56 588,00 €	14 147,00 €	14 147,00 €	Lantel
21351 - Bâtiments publics	547 008,00 €	136 752,00 €	136 752,00 €	travaux et aménagements batiments publics
2138 - Autres constructions	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	autres bâtiments
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	384 206,19 €	96 051,55 €	96 051,00 €	Led, caméras, installation sur bâtiments
21578 - Autres matériels techniques	6 500,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	Matériels techniques pour 2026
21621 - Biens sous-jacents	150 120,00 €	37 530,00 €	15 000,00 €	œuvre d'art - Monument
2181 - Install. générales, agencements	76 939,20 €	19 234,80 €	19 234,00 €	Raccordement fibres CTM
21828 - Autres matériels de transport	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Minibus
21831 - Matériel informatique scolaire	18 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Moulin et Isabelle Autissier
21838 - Autre matériel informatique	43 683,14 €	10 920,79 €	10 920,00 €	Mairie - autres bâtiments publics
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	23 728,71 €	5 932,18 €	5 932,00 €	Moulin et Autissier
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	58 358,41 €	14 589,60 €	14 589,00 €	Divers mobiliers bâtiments communaux
2185 - Téléphonie	2 500,00 €	625,00 €	625,00 €	Téléphones à renouveler
2188 - Autres immobilisations corporelles	133 780,23 €	33 445,06 €	33 445,00 €	matériels terrain sports et services communaux
23 - immobilisations en cours :	43 733,14 €	10 933,29 €	10 933,00 €	
2312 - Agencement et aménagement de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313 - constructions	43 733,16 €	10 933,29 €	10 933,00 €	Mairie et autres bâtiments
2315 - installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Opérations équipements	190 095,84 €	47 523,96 €	47 523,00 €	
OP 35- Chemins du patrimoine :				
2128 - Autres agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2128 - Autres agencements et aménagements	29 772,00 €	7 443,00 €	7 443,00 €	Nat'urbaines et mobilier
2312 - Agencement et aménagement de terrains	146 206,44 €	36 551,61 €	36 551,00 €	Nat'urbaines et mobilier
OP 26- Espace Pierrot Menez :				
2312 - Agencement et aménagement de terrains	14 117,40 €	3 529,35 €	3 529,00 €	Pierrot Menez
TOTAL :	2 387 172,80 €	596 793,21 €	570 107,00 €	

Concernant l'incidence comptable et financière, les dépenses autorisées seront reprises dans les inscriptions budgétaires au budget primitif 2026.

LG

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251203-DE

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement apparaissant dans le tableau ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026.

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

LG